

FRANCE

Note à Son Excellence Monsieur le Président de la République.

Je voudrais porter à Votre Excellence le résumé des entretiens que j'ai eus avec Madame PUJOLLE, chef de la mission française de coopération.

Ces entretiens nous ont permis de passer en revue les différents projets de développement financés par la France et de voir comment les décisions prises lors de la dernière commission mixte sont mises en pratique.

1. Secteur du Développement rural.

Lors de la commission mixte la France avait promis d'envoyer au Rwanda une mission pluri-disciplinaire en vue d'identifier et d'étudier des projets agricoles adaptés aux objectifs d'autosuffisance alimentaire du Rwanda et orientés vers le développement auto-centré du monde rural.

Mme PUJOLLE m'a affirmé que cette mission arrivera à Kigali vendredi prochain et restera jusqu'au 6 juin. Compte tenu de la courte durée du séjour, la mission ne définira que les termes de référence pour les études des projets suivants:

- Développement intégré de communes Rusatira et Ruhashya;
- Développement des communes environnant la plaine de Bugarama;
- Aménagement du marais ISUMO à Butare et du marais de la RUGEZI;
- Etude socio-économique des communes Rutongo-Shyorongi et Mugambazi.

J'ai insisté auprès de mon interlocuteur pour que cette mission ne fasse pas un simple survol mais puisse rester plus longtemps sur le terrain en vue de confectionner des dossiers complets.

S'agissant de Bugarama, j'ai regretté le fait que la France ne veut pas s'engager davantage dans l'exécution du projet alors que celui-ci s'inscrit dans les priorités du Rwanda. J'ai demandé si la France peut nous assurer que cette étude envisagée qui couvre Bugarama (partie colline) Karengera et Nyakabuye sera suivie d'effet. La seule réponse que j'ai reçue de Mme PUJOLLE est que la France ne peut pas se prononcer maintenant avant que les conclusions de l'étude ne soient connues.

Il est aussi à regretter que le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage ait seulement proposé deux communes de Butare alors qu'il y en a d'autres qui ne disposent pas de financement. On peut citer notamment les communes de MUGANZA-KIBAYI-KIGEMBE-NYARUHENGURI.